

# Feuille de Route



## Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des Vallées du Clain sud – 2020/2025

La feuille de route décrit la déclinaison opérationnelle de la stratégie territoriale, le CTMA. Elle en présente les éléments de contexte, le plan d'action global, les coûts associés, l'organisation de la gouvernance ainsi que le suivi et l'évaluation.

### I. Eléments de contexte

Le territoire des Vallées du Clain Sud, bassin versant du Clain en amont de Poitiers (86), comprend onze masses d'eau superficielles qui présentent toutes un risque global de non atteinte du bon état écologique aux échéances fixées par la DCE. La synthèse des données réalisée dans le document de stratégie opérationnelle a permis de définir les enjeux, les objectifs et les actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques sur le territoire. Le présent document constitue la feuille de route du programme d'actions 2020/2025 mis en place par l'intermédiaire du CTMA pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

#### Document de référence :

*Stratégie opérationnelle du bassin versant des Vallées du Clain Sud – Eau et milieux aquatiques (2019).*

### II. Plan d'action global

En lien avec les enjeux et actions définis dans la stratégie opérationnelle, la programmation du CTMA est définie à travers 8 grandes thématiques (tableau ci-après). Chaque thématique comporte un ensemble d'actions qui vise la suppression ou l'atténuation des pressions identifiées ainsi que le suivi et l'animation. La description des thématiques et de chacune des actions est faite à travers des fiches synthétiques dans un document annexe (« Fiches actions »).

Thématiques du CTMA Vallées du Clain Sud 2020/2025			
<b>T1</b>	Restaurer les cours d'eau et annexes	<b>T5</b>	Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement
<b>T2</b>	Rétablir la continuité écologique	<b>T6</b>	Gérer les milieux
<b>T3</b>	Réduire l'impact des plans d'eau	<b>T7</b>	Etudier et évaluer
<b>T4</b>	Préserver et restaurer les zones humides	<b>T8</b>	Communiquer, former et animer

L'ensemble du programme permet un travail global sur la restauration, la préservation et la gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, annexes hydrauliques, zones humides) doublé d'actions sur les bassins versants afin de réduire les problématiques de transfert (pollution diffuse, ruissellement, érosion). Associés à ces travaux, des études et des suivis sont réalisés permettant de mettre en œuvre des actions adaptées et partagées ainsi que d'évaluer leur efficacité. Des études pour améliorer les connaissances permettront la programmation de futures actions de restauration ou de préservation. Afin de partager les connaissances, sensibiliser et impliquer divers publics aux actions du CTMA et aux enjeux des milieux aquatiques, des supports de communication et des animations sont également engagés. Les actions programmées concourent notamment à l'atteinte des objectifs du SAGE Clain.

Une programmation spécifique est réalisée par masse d'eau en fonction de ses spécificités, ses objectifs et les priorisations générales définies par la stratégie opérationnelle. La description succincte des masses d'eau, comprenant notamment l'état des lieux et les pressions identifiées, ainsi que les programmes d'actions liés sont regroupés dans un document annexe (« Fiches masses d'eau »).

### III. Gouvernance et modalité d'organisation

La gouvernance du CTMA est constituée de trois instances :

- Le comité de pilotage, organe décisionnel, il fixe les grandes orientations du CTMA, valide les bilans, les programmations prévisionnelles et les documents stratégiques,
- Le comité technique, organe technique, il travaille sur les programmes d'actions et leur mise en place, sur les documents de travail, de rendu ainsi que sur tout autre élément technique,
- Les commissions thématiques, elles constituent des groupes de travail technique spécifiques à un sujet qui pourront être mis en place au fil du contrat en fonction des besoins (ex : continuité, zone humide, agricole, etc).

#### Moyens humains :

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud sera la structure porteuse du CTMA et assurera à ce titre l'animation générale et la coordination du programme. Cette mission sera assurée dans la mesure de 0,6 ETP. Par l'intermédiaire du chargé des missions de coordination, le syndicat sera en relation régulière avec l'ensemble des partenaires du CTMA, avec les autres porteurs de programmes d'actions sur le territoire (Re-Sources, CTGQ) ainsi qu'avec les cellules d'animation du SAGE Clain et du SDE. Chaque porteur d'actions dans le contrat possèdera un interlocuteur privilégié à ce sujet.

#### Moyens techniques et maîtrise d'ouvrage :

La programmation du CTMA comporte un panel d'actions spécifiques avec des maîtrises d'ouvrage différentes en fonction des champs de compétences de chaque organisme. Les porteurs d'actions du CTMA sont au nombre de 7 : le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS), le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CREN), la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vienne (FDAAPPMA 86), Vienne Nature (VN), la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Poitou-Charentes (LPO), la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA 86) et Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine (PH). Les autres partenaires, notamment institutionnels, constituent des partenaires privilégiés dans le déroulement du contrat (OFB, DDT, DREAL, DRAC, EPTB, EPCI, ...). Le tableau ci-dessous synthétise les maîtres d'ouvrage qui portent des actions dans le CTMA en fonction des thématiques :

Organismes :		SMVCS	CREN	Vienne Nature	FDAAPPMA 86	LPO	CA 86	Prom'Haies
Thématiques :								
T1	Restaurer les cours d'eau et annexes	X	X		X			
T2	Rétablir la continuité écologique	X						
T3	Réduire l'impact des plans d'eau	X	X					
T4	Préserver et restaurer les zones humides	X	X	X		X		
T5	Réduire les poll. diffuses et le ruissellement		X			X	X	X
T6	Gérer les milieux	X	X					
T7	Etudier et évaluer	X	X	X	X	X	X	X
T8	Communiquer, former et animer	X	X	X	X	X	X	X

Les maîtres d'ouvrage planifient leurs interventions en étroite relation afin de coordonner et mutualiser les actions. Pour citer quelques exemples :

- en prévision de travaux morphologiques en rivière, Vienne Nature pourra prévoir de faire une recherche d'espèces patrimoniales en année N-1, le SMVCS réalisera les travaux en années N et un nouveau suivi pourra avoir lieu en année N+1
- suite à l'inventaire et la caractérisation des zones humides, des secteurs à forts enjeux pourront être priorités pour des acquisitions foncières par le CREN et des travaux de restauration de milieux aquatiques ou d'aménagement du bassin versant pourront ensuite avoir lieu par les autres maîtres d'ouvrage.

**Moyens financiers :**

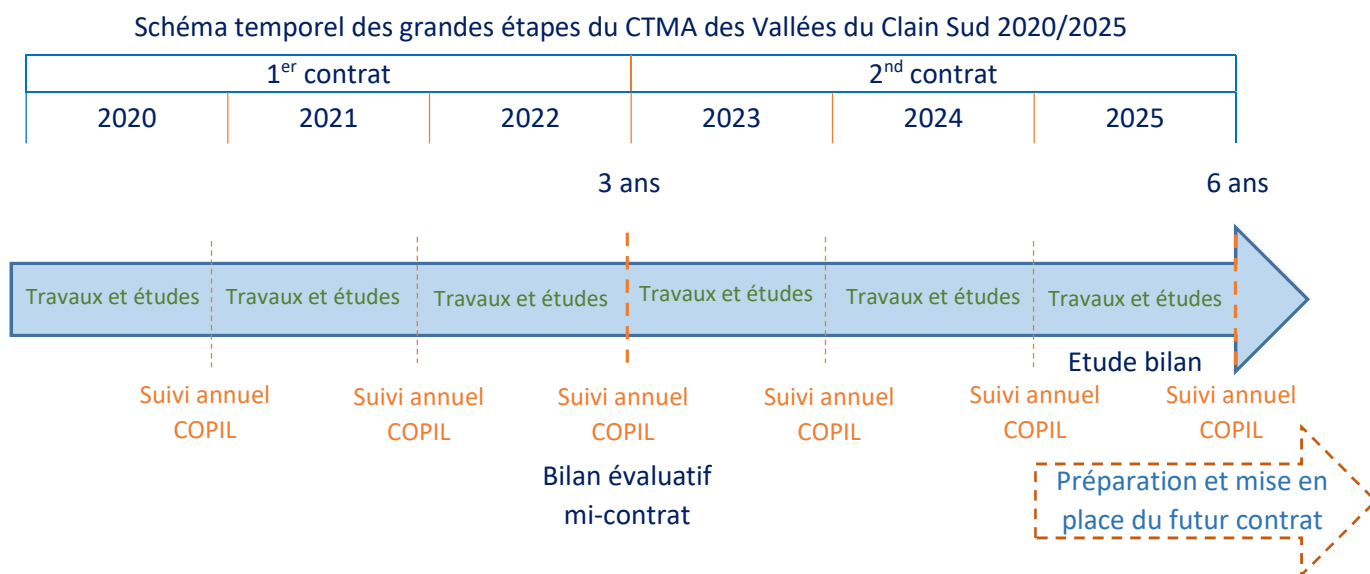
Le coût prévisionnel total du CTMA est de 6 629 457 € sur six ans (2020-2025). La première tranche du contrat (2020-2022) s'élève à 3 146 615 €.

Une part des coûts est assurée par autofinancement de certains maîtres d'ouvrage (SMVCS, FDAAPPMA86, CA86, propriétaires privés). L'autre part est assurée par des demandes de subventions auprès de différents programmes de financement (FEDER, AELB, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Vienne, Communes).

**IV. Suivi et évaluation**

L'ensemble des actions mises en place possède des indicateurs de suivi définis dans les fiches actions. Les indicateurs sont de deux types : opérationnels ou de résultat. Un bilan détaillé des actions réalisées sera présenté chaque année par les maîtres d'ouvrage en comité de pilotage, notamment à l'aide de supports cartographiques. La programmation prévisionnelle des actions de l'année suivante y sera également détaillée. Le comité de pilotage se réunira ainsi à minima une fois par an pour la réalisation de ces bilans et perspectives. Les documents de synthèse y seront validés et regroupés ensuite dans un document unique par le SMVCS. Ils seront diffusés aux instances du SAGE et du SDE pour actualisation de leurs documents. Le comité de pilotage pourra se réunir à d'autres reprises lorsque cela sera jugé nécessaire par les différents partenaires.

Un premier bilan évaluatif sera réalisé à mi-parcours (2022) afin de s'assurer de la conformité des actions menées, d'analyser les réalisations, les résultats et réorienter si nécessaire le plan d'actions pour la seconde tranche du CTMA. Un bilan complet (opérationnel, qualitatif et social) sera réalisé en fin de contrat (2025) et servira notamment pour la préparation du prochain programme d'actions. Ces bilans se baseront sur les objectifs déterminés en début de contrat, ils correspondent au plan d'actions prioritaires détaillés.



## V. Plan d'actions prioritaires global sur les 6 années du contrat

### Répartition prévisionnelle des coûts des actions du CTMA par thématique et grand type d'action

Actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>T1 Restaurer les cours d'eau et annexes</b>	230 854 €	293 192 €	121 914 €	178 989 €	254 522 €	136 584 €	
Restauration lit mineur			831 504 €				
Restauration / création annexe hydraulique			76 000 €				1 216 055 €
Protection berge et lit mineur			148 381 €				
Restauration ripisylve			131 000 €				
Autres actions			29 170 €				
<b>T2 Rétablir la continuité écologique</b>	85 880 €	165 100 €	146 280 €	217 800 €	111 080 €	243 000 €	
Effacement			420 580 €				
Contournement			20 000 €				969 140 €
Aménagement			113 000 €				
Remplacement			60 960 €				
A déterminer suite à étude de projet			354 600 €				
<b>T3 Réduire l'impact des plans d'eau</b>	83 954 €	0 €	156 000 €	207 300 €	0 €	60 000 €	
Effacement			87 300 €				
Contournement			203 954 €				507 254 €
A déterminer suite à étude de projet			96 000 €				
A déterminer suite à Appel à Manifestation d'Intérêt			120 000 €				
<b>T4 Préserver et restaurer les zones humides</b>	80 423 €	89 151 €	171 410 €	212 128 €	211 585 €	221 713 €	
Inventaire			120 000 €				
Animation et acquisition foncière			451 518 €				986 410 €
Restauration / création			208 981 €				
Gestion			140 513 €				
Assistance technique restauration / création			65 398 €				
<b>T5 Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement</b>	65 575 €	83 969 €	106 873 €	93 257 €	112 296 €	95 802 €	
Diagnostic et accompagnement technique			114 000 €				
Formation agricole			42 500 €				557 772 €
Restauration / création haies et mares			314 212 €				
Agroforesterie			87 060 €				
<b>T6 Gérer les milieux</b>	72 501 €	74 452 €	73 101 €	72 597 €	74 144 €	72 495 €	
Espèces invasives			72 000 €				
Ripisylve			169 000 €				439 290 €
Annexes hydrauliques			25 000 €				
Embâcles			169 000 €				
Autres			4 290 €				
<b>T7 Etudier et évaluer</b>	207 910 €	131 594 €	149 646 €	163 985 €	93 860 €	64 418 €	
Etude complémentaire à la définition de projet			344 798 €				
Diagnostic écologique et plan de gestion			236 413 €				811 412 €
Indicateurs de suivi			215 201 €				
Etude bilan CTMA			15 000 €				
<b>T8 Communiquer, former et animer</b>	193 237 €	180 233 €	183 368 €	185 439 €	207 490 €	192 359 €	
Mission de coordination du CTMA			219 005 €				
Poste de technicien médiateur de rivière et support			823 464 €				1 142 125 €
Animation tout public			50 357 €				
Communication pour valorisation actions CTMA			49 298 €				
<b>Total des actions du CTMA Vallées du Clain Sud 2020/2025 : 6 629 457 €</b>							

### Répartition prévisionnelle des coûts des actions du CTMA par financeur

Organismes	Taux	Montant (€)	Organismes	Taux	Montant (€)
AELB	46,0%	3 050 048	SMVCS	22,0%	1 459 469
Région Nouvelle-Aquitaine	13,3%	880 690	CA86	1,1%	71 300
Département de la Vienne	8,2%	546 722	FDAAPPMA86	0,4%	27 600
FEDER	1,1%	71 130	Communes	0,5%	30 000
DREAL	0,5%	31 015	Autres financements	0,9%	62 354
Autres subventions	6,0%	399 130			